

L'Arrosoir Ô Légumes

Acte d'engagement

Consommateur – Producteur de Porc

Entre l'adhérent :

NOM & Prénom : _____	
Adresse : _____ _____	
Tél. Domicile : _____	E-mail : _____ @ _____
Tél. Portable : _____	

Qui s'engage à :

- ☞ Commander une quantité fixe (5 kg / 10 kg) de viande de porc pour les 2 commandes de l'engagement ;
- ☞ Régler par avance ses livraisons au producteur (les 2 chèques sont à remettre avec l'acte d'engagement) ;
- ☞ Être présent (ou déléguer une personne pour récupérer la commande) le jour de la livraison ;
- ☞ Être solidaire des aléas de la production ;
- ☞ Participer à la vie de l'association.

Et le Producteur de Porc :

TITE Isabelle & Laurent
La Ferme des Jarouilles - 36, Les landes - 33230 COUTRAS
Tél. Domicile : 05 57 49 28 20 - Tél. Portable : 06 09 30 46 01

Qui s'engage à :

- ☞ Effectuer 2 livraisons durant la période de l'engagement ;
- ☞ Échanger et fournir une information fréquente aux adhérents sur les produits ;
- ☞ Garantir la fourniture de produits issus de sa propre production ;
- ☞ Prévenir 15 jours à l'avance de la date de livraison

Il est arrêté les modalités particulières suivantes :➤ **LIVRAISON – DISTRIBUTION DES COLIS**

Période de livraison : du **1 Mai 2020** au **30 avril 2021**.

Lieu : Préau de la Mairie, rue Pasteur à Floirac Jour : Mercredi Horaires : de 18H30 à 19H45

➤ **CONDITIONS DE RÈGLEMENT**

Paiement trimestriel, par chèque établi à l'ordre « La Ferme des Jarouilles » et encaissable une semaine avant le jour de livraison.

Quantité commandée :

Colis de 5 Kg :

Colis de 10 Kg :

Le prix étant de 13 €/Kg TTC (taxes selon le taux de TVA en vigueur à la date de paiement).

Prévoir 2 chèques de €

➤ **REFERENCES**

Le présent acte d'engagement s'appuie sur la charte de l'association à laquelle les parties s'engagent à se référer durant la durée du présent contrat.

Fait à Floirac, le 2020.	
L'Adhérent :	Le Producteur :